

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. p.c. Poste, 24 fr. p.c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La Chambre des députés italiens est absorbée par les questions de finances. Elle discute le projet d'exercice provisoire du budget.

A Madrid, les membres républicains des Cortès multiplient les interpellations sur la situation intérieure et extérieure du pays. C'est à M. Castelar qu'appartient surtout le dé de la parole. Le ministre de l'intérieur a révélé les prouesses d'une bande de 1,200 partageux à Tortosa. Le maréchal Prim a prononcé sur le problème de la candidature au trône quelques paroles énigmatiques, mais, dans tous les cas, décourageantes pour les républicains. Il a dit que « le duc de Gènes viendra, mais que, lors même qu'il ne viendrait point, le gouvernement n'irait pas pour cela à la république. »

Le bruit du refus positif de la couronne espagnole par Victor-Emmanuel pour son jeune neveu, se confirme de plus en plus de l'autre côté des Pyrénées. On attribue cette détermination sage au mécontentement qu'aurait inspiré à une grande puissance la perspective de voir la Méditerranée se transformer en un lac italien. Mais ce n'est là qu'une rumeur. On dit aussi que la couronne de Charles-Quint aurait été colportée de Florence à Vienne, et offerte au frère de l'empereur François-Joseph, l'archiduc Louis-Joseph-Antoine-Victor, né le 15 mai 1842. Les trônes étrangers ont toujours été trop fatals à la maison d'Autriche, pour que le chef couronné de la maison des Habsbourg se résigne facilement à ce nouvel

holocauste d'un prince de sa famille, en supposant que ce sacrifice lui ait été demandé.

Les nouvelles du Portugal sont très-contradictoires. Suivant telles correspondances portugaises, le royaume jouirait actuellement d'un calme complet. L'armée, qui pendant un moment avait montré quelque effervescence, serait rentrée dans le silence de la discipline. Le duc de Saldanha aurait donné, par écrit, des explications satisfaisantes sur sa conduite et sur ses opinions politiques. Il aurait déclaré que nul plus que lui n'était attaché à l'indépendance du Portugal, et que s'il désirait renverser le ministère « par des moyens légaux et constitutionnels, c'était parce que la politique du cabinet actuel lui semblait funeste à la dynastie et au pays.

D'autres informations représentent la situation en Portugal comme n'ayant point changé; l'agitation continuerait d'être vive. Le roi n'aurait point accepté la démission du maréchal et lui aurait enjoint de retourner à son poste d'ambassadeur à Paris. Le *Jornal do comercio* assure, de son côté, que le successeur du maréchal est déjà nommé, que c'est M. José-Maria Ribeiro, et que cet ambassadeur attend ses dernières instructions pour se diriger vers la France.

ÉCHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

Le Corps-Législatif a validé les élections de M. Charles Le Roux et de M. le duc de Rivoli.

Jamais assemblée n'aura mis plus de temps à se reconnaître que la Chambre actuelle. Il est

vrai que l'œuvre de la vérification a été traversée par d'importants événements, et que les opérations électorales se sont accomplies sous un régime bien différent de celui sous lequel elles sont aujourd'hui examinées. Mais cette transformation doit être un motif de plus de ne pas prolonger outre mesure ces débats, nécessairement remplis de détails rétrospectifs et antédiluviens.

Il y a eu, vendredi soir, réunion du centre droit : quatre-vingts membres environ étaient présents.

M. Louvet a été choisi comme président ; MM. Segris, Emile Ollivier, Josseau, d'Albifera, ont pris place au bureau en qualité d'assesseurs.

La délibération, qui s'est prolongée fort tard, a fourni aux membres du centre droit une occasion nouvelle de préciser et d'accentuer leur attitude. On s'est séparé après avoir décidé que des réunions fréquentes seraient tenues, dans le but de convertir en projets de loi les points principaux du programme des 141 signataires.

Toute idée de collaboration avec le centre gauche est pour le moment écartée; les membres du centre droit ont pensé que, pour donner plus d'unité à leur travail préparatoire, il valait mieux s'arrêter à cette résolution; mais elle n'implique pas le moins du monde scission, et, au jour de l'action, centre droit et centre gauche marcheront sur le même terrain.

Deux notes publiées par le *Moniteur* ont contribué à accréditer le bruit que la combinaison ministérielle, annoncée un moment comme

positive, s'était heurtée au refus absolu de M. le comte Daru d'entrer dans un cabinet où siégerait M. Emile Ollivier.

Différents actes de M. Emile Ollivier depuis le commencement de la session, et surtout son attitude dans la séance de mercredi dernier, lui ont fait, à la vérité, une situation assez délicate, non-seulement vis-à-vis du centre gauche, mais même vis-à-vis de ses amis politiques plus immédiats. Néanmoins, les dissentiments qui ont pu surgir ne sont point allés jusqu'à susciter l'incompatibilité que laissait entrevoir le *Moniteur*.

Il n'est pas non plus complètement exact que M. le comte Daru se soit retranché dans une sorte d'ultimatum, en dehors duquel il refuserait absolument d'accepter un portefeuille.

Les négociations, au contraire, n'ont pas cessé de suivre leur cours et continuent, à l'heure qu'il est, sans que rien doive faire prévoir l'impossibilité d'arriver à une combinaison satisfaisante.

Ce qui est vrai, c'est que l'on s'était trop pressé de mettre en circulation une liste ministérielle définitive.

Aujourd'hui, cette liste est mise en doute et voici ce qu'on y substitue :

M. Ollivier, intérieur ;
M. Buffet, finances ;
M. Segris, justice ;
M. Maurice Richard, instruction publique ;
M. Daru, travaux publics ;
M. Louvet, commerce.

Pour les affaires étrangères, on hésite entre plusieurs noms, parmi lesquels on va jusqu'à prononcer celui de M. Thiers.

FEUILLETON.

57

L'ENFANT TROUVÉ,

PAR ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

M. de Flavigny achevait ces mots, quand plusieurs détonations se firent entendre. Des cris perçants, repercutés par tous les échos de la Loire, suivirent ces retentissements de la fusillade et du canon. Puis des pas rapides résonnèrent sur le pavé des rues. Des voix épouvantées répétaient : Aux armes ! Voici les Bleus ! Le comte et Raoul s'élançèrent hors de leur retraite. Ils y revinrent un quart-d'heure après.

— Les hussards de Westermann et quelques bataillons d'avant-garde pénètrent dans la ville, dit le comte. Nos soldats prennent la fuite. Les plus braves ne pensent pas même à se défendre. Trois cents d'entre eux viennent de déposer les armes sur la promesse d'une amnistie. J'ai vu plus d'un officier monter à cheval et s'enfoncer dans la campagne. C'en est fait ! l'armée vendéenne, demain au plus tard, sera exterminée.

Cette nouvelle était trop attendue pour produire un violent effet. Un morne silence l'accueillit.

— Ma chère Valérie, reprit le comte dont la voix tremblait malgré lui, vous avez assez partagé les malheurs de l'insurrection. Je vous supplie de ne plus songer qu'à votre salut et à celui de ma Blanche bien-aimée. Les tristes restes de la Vendée vont se replier sur Savenay. Je désire que vous preniez une direction contraire, dès qu'il vous sera possible de quitter Ancenis, où votre costume breton vous permet de rester au moins jusque vers la nuit.

— Et mon fils ? et vous-même ? demanda la comtesse avec un calme contraint.

— Raoul et moi, nous résisterons encore à l'ennemi pour protéger les fuyards. Notre devoir est de nous attacher à l'armée royaliste tant qu'elle existera.

— Oui, dit Raoul, l'honneur exige que nous menions jusqu'à la fin le deuil de la Vendée.

— Cela est bien ! exclama Blanche.

— Allez, et que Dieu prenne pitié de nous, murmura Mme de Flavigny en roidissant son cœur et sa voix.

On s'éteignit en silence, puis on se sépara.

Le comte s'arrêta sur le seuil de la maison : s'adressant à Muguette et à Coquelicot, il leur dit :

— Je vous les confie. Ne les abandonnez pas.

— Comptez sur nous, dit Justine d'un ton pénétré.

— Merci... Mon fils et moi, nous garderons une éternelle amitié au capitaine Bénédicte.

— Et si nous devons mourir dans une dernière lutte, ajouta Raoul, nous mourrons en le bénissant.

— Vos paroles lui seront fidèlement répétées, répondit Justin.

Et les deux gentilshommes s'éloignèrent rapidement. Ils projetaient de rallier quelques-uns de leurs soldats et de tenir tête aux hussards sur le chemin de Savenay.

Cependant la fusillade se rapprochait, des décharges d'artillerie résonnaient à peu de distance. Le pavé retentissait sous le galop de la cavalerie républicaine. On entendait le gémissement des blessés et le râle des agonisants. La comtesse s'agenouilla et se mit à prier. Blanche voulut suivre son exemple, mais la résignation lui manqua. Plus agissante et moins découragée que Mme de Flavigny, elle regrettait de n'être pas un homme, et de ne pouvoir faire preuve d'intrépidité et de dévouement à cette heure suprême où la Vendée était sur le point de rendre le dernier soupir.

— Je veux savoir ce qui se passe, dit-elle. Je sors.

— Gardez-vous-en bien, mademoiselle ! répliqua Muguette en se plaçant devant la porte.

— Pourquoi ? Mon déguisement ne me protège-t-il

pas ? On tue les Vendéennes, mais non les Bretonnes.

— D'abord il n'est pas certain que les hussards de Westermann fassent cette distinction. Ensuite il est indubitable que des espions cruels et rusés s'abattent partout où notre avant-garde a mis le pied et que du premier coup-d'œil ils reconnaîtront que vous n'êtes pas une simple paysanne. Croyez-moi donc, ne sortez pas de cette cachette où vous êtes à l'abri des agressions brutales et des regards curieux, jusqu'à ce qu'il nous soit possible de vous conduire dans un lieu plus tranquille, au fond de quelque village perdu au milieu des bois.

— Muguette a raison, reprit Justin. Une extrême prudence est indispensable. Je vais, moi, parcourir Ancenis, je ne tarderai pas à revenir. Alors nous saurons ce que nous devons craindre ou espérer. Peut-être amènerai-je avec moi le capitaine Bénédicte.

— Puissiez-vous nous causer cette joie ! dit vivement la belle royaliste qui, en dépit d'elle-même, sentait s'apaiser son enthousiasme vendéen, chaque fois qu'on lui parlait de l'héroïque officier bleu.

Coquelicot se dépoilla de son costume poitevin et sortit en uniforme. Après avoir traversé quelques rues solitaires, il se dirigea vers une extrémité de la ville où l'on se battait et où il supposait que le comte et Raoul tentaient de suspendre la poursuite des républicains. En

Inutile de dire qu'il s'agit, encore plus qu'hier, de simples conjectures.

Ce ne sont probablement pas les dernières que nous aurons à enregistrer, avant d'arriver à une solution que retardent des considérations de plus d'une sorte et que viennent par moments compliquer les incidents mêmes de la discussion quotidienne.

C'est ainsi que l'on parle de difficultés nouvelles, qui auraient surgi à la suite de la séance où l'élection de M. Duvernois a été validée.

Nous ne croyons pas cependant qu'il y ait, au fond de tout cela, autre chose que les vicissitudes inhérentes à toute crise ministérielle sous le régime parlementaire, et qui ne pouvaient manquer de se multiplier dans une phase de transition comme celle d'où il s'agit de sortir.

Les journaux de la démocratie annoncent que les députés de la gauche ont terminé l'élaboration de la loi électorale.

Une dépêche de Rome, 15 décembre, nous renseigne sur la prétendue note expédiée à M. de Banneville, pour lui mander que la définition de l'infailibilité dogmatique du Pape aurait pour conséquence, de la part du gouvernement français, la rupture du Concordat. Cette nouvelle, dit notre dépêche, est sans fondement. Nous croyons facilement à ce démenti. Car nous ne comprendrions pas qu'une question de dogme eût la vertu de détruire un contrat politique, conclu en dehors de toute considération de dogme.

LE CONCILE.

On écrit de Rome :

Le Concile travaille à s'organiser suivant les règles que le Saint-Père lui a données. On parle des difficultés que rencontrerait la formation de certaines congrégations ou commissions qui doivent sortir du scrutin. Je vous en parle à mon tour pour vous dire de ne pas croire que les Pères se donnent tant de peines. Sans doute il y a des incertitudes. Il ne faut qu'un grain de sable pour embarrasser le mécanisme le plus solide et le plus simple. Le grain de sable se rencontre dans tous les commencements. On désire choisir les plus capables, et les capacités abondent encore plus que les notoriétés. Or, malgré la presse catholique qui les a dès longtemps signalés les uns aux autres, malgré le fond commun de doctrines et de pensées, les Evêques sont encore loin de se connaître tous ; mais les relations sont fréquentes entre eux, et bientôt la difficulté n'existera plus. L'amour du bien décernera ce que l'humilité voudrait cacher, et le choix sera fait.

La connaissance profonde et personnelle que le Saint-Père a de tous les membres du Concile aide beaucoup ce premier travail.

On rend unanimement hommage à la composition de cette grande et importante congrégation qu'il a nommée lui-même pour prononcer sur les questions qui pourront être proposées à l'assemblée. Toutes les opinions y ont leurs plus graves représentants, comme tous les pays.

Beaucoup de journaux, en France et à l'étranger, vont se remplir de mille récits de bragues et d'intrigues qui n'existent pas, qui ne peuvent pas exister. Le Concile est une assemblée de frères, présidée par le Père de famille.

Les plus dissidents, ou si l'on veut les plus difficiles, protestent d'avance de leur soumission, et tous les autres croiraient leur faire injure s'ils mettaient le moins du monde en doute la sincérité de ces protestations. Il y aura des indécis et des groupes, point de factieux et surtout point de factions.

On écrit de Rome, le 17 décembre :

La congrégation générale annoncée pour aujourd'hui, a été ajournée par suite de la nécessité dûment constatée, d'abandonner pour raison d'acoustique la salle conciliaire de Saint-Pierre.

Les sessions seules continueront d'être tenues dans cette salle.

On paraît avoir adopté le parti de tenir les congrégations dans l'atrium supérieur de la basilique ; mais l'aménagement de ce local entraînera des retards et des dépenses forcément considérables.

L'assemblée a encore à nommer les 72 membres des trois dernières commissions pour la discipline, pour les ordres religieux et pour les affaires orientales. Les membres de la commission de la foi ont été nommés dans la congrégation tenue le 14 décembre ; mais le résultat du scrutin n'a pas encore été proclamé.

Plusieurs évêques, entre autres le cardinal Mathieu, ont demandé aux *judices excusationum* et ont obtenu des congés, en alléguant des ordinations à faire dans leurs diocèses.

La *Civiltà Catholica* publie le texte de la lettre apostolique « *multiplices inter* » qui édicte le règlement du concile.

La bulle traditionnelle préparée pour le cas auquel le saint-siège viendrait à devenir vacant pendant la session du concile, n'a pas encore été promulguée.

UNE IDÉE AMÉRICAINE.

La double agitation protectionniste et libre-échangiste continue. Pendant que les manufacturiers et les industriels du Nord, du Nord-Ouest et de l'Est demandent la dénonciation du traité de commerce, les producteurs de l'Ouest, du Centre et du Midi demandent non pas le maintien d'un système bâtard qui n'est ni la protection ni le libre-échange, mais l'application sérieuse, avec toutes leurs conséquences, des théories libres-échangistes.

A Saintes se réunissent les membres du Congrès économique des deux Charentes. De nombreuses adhésions ont été envoyées de tous côtés, et nous avons sous les yeux le texte d'une adresse remarquable signée par les membres du Comice agricole de la ville où se tient le Congrès.

« La question qui se pose aujourd'hui, y est-il dit, est celle-ci : doit-on favoriser, par la protection ; des industries qui n'ont pas, par elles-mêmes, les éléments de vitalité nécessaires, au risque d'anéantir celles qui puisent dans les ressources naturelles du pays, la force de leur existence et même une exubérance de vie qui ne demande qu'à s'épancher en toute liberté ? »

A la suite de ces considérations est formulé le vœu suivant :

« Que non-seulement les traités de commerce de 1860 soient maintenus, mais encore qu'ils reçoivent la plus large extension possible dans le sens de la liberté des échanges libres.

« Ils ont aussi l'espérance de voir se réaliser prochainement les vœux qu'ils ont constamment émis, d'une réforme radicale des octrois et d'une notable réduction des tarifs pour le transport des marchandises par les chemins de fer. »

Mais pendant que l'on discute en France, les Américains des Etats-Unis agissent : une idée vient de naître dans l'esprit des Yankees, idée qui pourrait, en attaquant leurs industries plus gravement que ne le peut faire le système des échanges libres, ouvrir les yeux aux partisans du protectionisme. On écrit de la Nouvelle-Orléans au *Messenger de New-York* :

« S'il y a une classe d'émigrants qu'on devrait appeler parmi nous, c'est celle des ouvriers capables de fabriquer le coton. N'est-ce pas une perte sèche d'envoyer notre coton à Manchester ou à Mulhouse, pour le remporter de là à l'état de tissus ? Tissons-le nous-mêmes. Pourquoi faire traverser deux fois l'Océan à un produit de notre sol, avant que nous puissions faire servir ce produit à notre usage ? Et pourquoi n'aurions-nous pas des filatures à la Nouvelle-Orléans, à Bâton-Rouge et ailleurs dans la Louisiane, tout comme les Anglais et les Français en ont à Manchester et à Mulhouse ? »

« Etablissons une filature modèle, et la plus grande difficulté sera vaincue. Pourquoi n'irions-nous pas en Alsace ou dans le Lancashire et n'engagerions-nous pas le personnel entier d'une usine, pour l'amener dans la Louisiane ? Celui qui aurait dépensé un demi-million à amener des filateurs dans notre pays, aurait mieux mérité de l'Etat que ces sociétés qui font des frais immenses pour importer le rebut des travailleurs de l'Inde et de la Chine. »

Aux Etats-Unis, il n'y a pas loin de l'idée à la mise en pratique. Que les fabricants français

se tiennent sur leurs gardes. Ce n'est pas par l'établissement des tarifs différentiels et de droits compensateurs qu'ils pourraient lutter contre une concurrence aussi sérieuse que celle dont semblent les menacer les producteurs de la matière première, base de leur industrie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Un décret inséré au *Journal officiel* élève M. le vicomte de Richemond, député de Lot-et-Garonne à la dignité de sénateur.

Deux décrets publiés également par la feuille officielle convoquent, pour les 9 et 10 janvier prochain, les électeurs de la 1^{re} circonscription de la Vendée et de la 2^e circonscription de Lot-et-Garonne, à l'effet d'élire un député dans l'une et l'autre de ces circonscriptions.

— Dimanche soir, dit le *Courrier de Marseille*, M. le docteur Constantin James, auteur d'ouvrages très-connus sur les eaux minérales, pris le train express qui part à neuf heures et demie.

A la station de Rognac, un jeune homme qu'il avait vu un peu avant au buffet de la gare, prit place dans le compartiment qu'il avait jusqu'alors occupé seul.

M. le docteur James n'avait pas tardé à reprendre son sommeil interrompu par l'arrivée de l'étranger, et il était profondément endormi, lorsqu'il fut brusquement réveillé par une douleur de tête. Il porta la main au front, et il la retira ensanglantée. En même temps, il apercevait son compagnon de voyage qui s'était précipité sur lui et lui portait sur la figure de nouveaux coups d'un instrument contondant.

M. James se débattit contre son agresseur ; il s'était emparé des mains de celui-ci et les mordait pour lui faire lâcher l'instrument avec lequel il le frappait.

A ce moment, on était arrivé à la gare de Miramas. M. James se précipita à la portière et appela du secours. On s'empressa d'accourir : mais pendant ce temps, le malfaiteur était parvenu à fuir par l'entre-voie, et malgré toutes les recherches, on ne put l'atteindre.

Dans le compartiment on trouva l'instrument dont l'assassin s'était servi. C'est une canne dont la tête est plombée et l'intérieur garni d'une tige de fer.

M. Perrotin, procureur impérial à Aix, averti dans la nuit, s'est rendu sur les lieux avec M. Bonifacy, juge, remplissant les fonctions de juge d'instruction. Le signalement du coupable a été envoyé dans toutes les directions, et l'on ne tardera pas sans doute à l'arrêter. C'est un jeune homme de vingt-cinq ans, vêtu comme les ouvriers des villes, et parlant français avec un accent étranger.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer

arrivant sur une place au milieu de laquelle jaillissait une fontaine entourée de quelques tilleuls, il aperçut M. Mathieu et courut à lui. M. Mathieu lui apprit que le deuxième bataillon de volontaires nationaux était entré dans Ancenis.

— Moi, je me suis attardé, ajouta-t-il. Je suis demeuré en arrière pour panser deux Vendéens qui imploraient mon assistance, car ils étaient grièvement blessés. Je leur ai procuré ensuite les moyens de fuir, et je me hâte de rejoindre le bataillon.

— Toujours humain ! toujours généreux !... Hélas ! ils sont rares parmi nous ceux qui agissent ainsi !... Mais dites-moi, reprit Justin, le capitaine Bénédicte sera-t-il aujourd'hui même ici ?

— Dans une heure environ. Il est avec le gros de l'avant-garde commandée par Kléber.

— Alors je cours au-devant de lui. Je veux lui donner la bonne nouvelle que Muguette et moi nous savons où est la famille de Flavigny. Le comte et son fils ont suivi les insurgés, mais la comtesse et Mlle Blanche sont cachées dans la ville et désirent le voir. Je vous quitte. A bientôt.

Le jeune chasseur s'éloigna. M. Mathieu reprit sa marche. A peine arrivait-il près de la fontaine, sous les tilleuls dont les branches secouées par la bise d'hiver n'avaient plus une seule feuille, qu'il s'arrêta brusque-

ment. Des gémissements sourds, entrecoupés par des imprécations stridentes, étaient venus frapper son oreille. Jamais il n'avait entendu un accent à la fois plus douloureux et plus infernal. Son regard chercha d'où s'exhalait cette lamentation humaine : il aperçut, à une vingtaine de pas derrière la fontaine, un homme qui hâletait étendu dans une mare de sang.

Cet homme était horrible à voir. Ses vêtements, son visage, ses mains étaient maculés de taches rouges ; ses yeux jaillissaient effrayants de leurs orbites ; il s'efforçait de se soulever, de ramper, mais il retombait épuisé et râlant.

— Ah ! les infâmes ! articulait-il d'une voix rauque et sifflante, pourquoi ne m'ont-ils pas tué ?... Ils l'ont fait exprès !... Tant de balles dans le corps... et je vis... et je ne peux pas rendre le dernier soupir !... Malédiction sur eux !... Les Vendéens sont des bandits ! ils ne valent pas mieux que les républicains !... Avec quelle joie je les écraserais les uns et les autres, si je pouvais !... Cette famille de Flavigny surtout et aussi cet exécration Bénédicte !... Oh ! que je souffre ! reprenait-il après une pause. Non ! nul n'a jamais souffert autant que moi !... Aie pitié, mon Dieu ! Apaise ma torture !... Que dis-je ! Est-ce que Dieu existe !... La ridicule folie !... Pourquoi Dieu ? La nature, hommes et choses, est le jouet du hasard... L'univers n'a d'autre Providence qu'une aveugle

fatalité !

Un rire sauvage et à demi-étranglé accentua affreusement ces derniers mots. Il essaya encore de se redresser, mais ce fut en vain.

— Quelle fin que la mienne ! ajouta-t-il avec un hoquet sinistre... Eh ! qu'importe comment on finit !... Si le néant succède à la vie, pourquoi se soucier du souvenir qu'on laisse après soi ?... La gloire ou la honte, qu'est-ce que cela fait au cadavre qui n'entend pas ?... La mort n'a pas d'écho !... La mort !... Pourquoi donc tarde-t-elle à m'anéantir, à supprimer en moi l'horrible douleur ?... Je suis comme un damné, je brûle ! mes veines sont en feu !... Ah ! par pitié ! qu'on m'achève !... je veux mourir !... O Dieu ! si tu n'es pas un mensonge, donne-moi le coup de grâce ! sinon, je te réprovoque, je te blasphème, je te maudis !

Et il se roulait dans la flaque rouge et gluante en jurant avec une farouche énergie. M. Mathieu s'était penché vers lui pour le secourir.

— Calmez-vous, malheureux ! lui dit-il avec une douceur sévère. Votre colère impie ne saurait atteindre celui qui est l'Eternel, l'Infini. Elle ne fait qu'aggraver vos souffrances et refroidir la pitié qui s'émeut à votre aspect.

En même temps il examinait la poitrine du moribond et remarquait qu'elle était trouée par plusieurs balles.

Un coup-d'œil lui suffit pour reconnaître que les blessures étaient mortelles et que le misérable n'avait plus longtemps à souffrir.

— Patience, pauvre homme ! reprit M. Mathieu d'un ton compatissant et solennel. Dans quelques minutes vous aurez le repos suprême.

— Oui, oui... dit le supplicié avec un ricanement diabolique, cela signifie que je serai crevé ! N'importe !... c'est trop attendre... Quand on fusille... on doit tuer roide... Les lâches !... Ah ! qu'on les massacre !... A mort, les Vendéens !... Tue !... tue !...

Et il continuait à se rouler dans la boue, sanglant, fiévreux, convulsif, rugissant.

M. Mathieu exhorta de nouveau le moribond à se calmer.

— Si vous êtes un républicain, dit-il, soyez ferme et courageux devant le trépas.

— Un républicain, moi !... Jamais, mille démons !... A mort les républicains !... Qu'on les massacre !... Tue !... tue !...

— Qu'êtes-vous donc, alors ?

— Ce que je suis... Ah ! ah ! ah !... Par l'enfer ! je suis... un voleur !

— Vous ? dit le vieillard avec un geste de mépris.

— Eh bien ! quoi, je te scandalise !... Qu'est-ce que ça me fait... puisque tout à l'heure je ne serai qu'une

qu'aujourd'hui le docteur James Constantin est tout-à-fait hors de danger.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le conseil municipal de Saumur, dans sa séance du 11 décembre courant, a, sur la proposition de l'un de ses membres, décidé qu'il convenait, au moment où le service des pompes funèbres en cette ville, allait passer aux mains d'un nouvel entrepreneur, de mettre la population à même de connaître les changements apportés ou à apporter dans le prix des cérémonies funèbres, et d'apprécier les efforts de l'administration municipale et du conseil pour que les charges imposées aux familles fussent en harmonie avec les ressources de chacun.

Un rapport a été présenté au conseil par M. Labiche, le 3 du mois de décembre, au nom d'une commission chargée de l'examen d'un projet de tarif émanant des fabriques des quatre paroisses de cette ville, pour le service intérieur des églises.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées et l'impression du rapport tout entier, dans les journaux de la localité, en a été votée.

En raison de l'importance de ce document et des faits qui y sont annoncés, nous le publierons in-extenso; mais nous croyons devoir attendre la communication de la réponse qui lui est faite. Cette réponse forme un nouveau rapport, et est présentée en ce moment à l'autorité préfectorale.

Le lecteur trouvera donc dans le même numéro ces deux pièces et il sera plus à même de porter son jugement.

La rue Baudrière, à Angers, a été samedi soir le théâtre d'un événement des plus déplorable.

Vers onze heures et demie, trois ouvriers d'Angers, parmi lesquels était le sieur Boutrault, serrurier, âgé de trente-quatre à trente-cinq ans, se rencontrèrent avec un groupe de jeunes gens étrangers au pays, hanovriens, dit-on. Les uns et les autres étaient ivres. Une querelle, à propos de nous ne savons quel futile prétexte, s'éleva entre eux. Bientôt, des injures on en vint aux coups, et une terrible mêlée s'engagea.

Boutrault était aux prises avec un des étrangers, quand on le vit tout-à-coup s'affaisser sur lui-même: il avait reçu quatre coups de couteau presque au même endroit, un peu au-dessous du cœur. Un de ses camarades recevait en même temps un autre coup de couteau qui lui faisait une large blessure dans le dos.

Aux cris poussés de part et d'autre, plusieurs agents de police qui se trouvaient au bas de la rue accoururent et arrivèrent au moment où les étrangers prenaient la fuite. Ils

constatèrent aussitôt l'identité des trois ouvriers qui étaient restés, et ils se mirent à la poursuite des fuyards.

A une centaine de mètres, ils trouvèrent un individu couché à terre, complètement ivre et couvert de sang. Croyant à une nouvelle victime, ils le relevèrent, le conduisirent à son domicile, quai Ligny, et revinrent sur le lieu du drame où les trois ouvriers se trouvaient encore.

Boutrault était dans le plus triste état; le sang coulait abondamment de sa quadruple plaie; la vie s'éteignait peu à peu. Pendant qu'on le transportait chez lui, rue Tulibale, un des agents courut au cirque-théâtre pour demander un médecin. M. le docteur Bouvier, bien que n'exerçant plus depuis longtemps la médecine, offrit spontanément ses soins; mais à peine était-il arrivé au domicile du blessé, que celui-ci rendait le dernier soupir.

C'est alors que les agents de police se firent raconter les circonstances dans lesquelles le crime avait été commis. Ce récit leur inspira des soupçons sur l'individu qu'ils avaient conduit quai de Ligny. Ils retournèrent aussitôt chez lui; ils le trouvèrent couché sur son lit, incapable de leur répondre et ne portant qu'une blessure assez insignifiante à la figure; en fouillant dans ses poches, ils trouvèrent un couteau tout ensanglanté. Il devenait évident que cet homme était l'assassin. Il a été mis en état d'arrestation.

M. le procureur impérial et M. le commissaire central de police, qu'on était allé prévenir, se sont rendus immédiatement au domicile de Boutrault, pour prendre eux-mêmes les premiers renseignements.

De quel côté est venue la provocation? C'est ce que l'enquête qui se poursuit activement ne tardera probablement pas à faire connaître.

Terminons en disant que cette rixe sanglante a causé, dans toute la rue Baudrière, la plus vive émotion.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841,

Donne avis qu'il vient d'acquérir au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, un terrain d'une contenance de 16 mètres 80 centimètres superficiels, situé en cette ville, montée du Fort, section H, n° 474 du plan cadastral, appartenant aux dames Religieuses de la Retraite, dont la maison mère est à Angers, moyennant la somme de cinquante francs quarante centimes.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie de Saumur, dans le délai de huit jours, à partir de la

publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déclarées déchues de leurs droits à cette indemnité (Loi du 3 mai 1841, art. 21).

Hôtel-de-Ville, le 20 décembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,
f. f^{ns} de Maire de Saumur,
LECOY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODER.

Dernières Nouvelles.

Au Corps-Législatif, continuation de la vérification des pouvoirs.

Londres, 20 décembre. — Le Times publie une dépêche de son correspondant de Berlin, disant que la France a proposé le désarmement à Saint-Petersbourg, à Vienne, à Florence, à Berlin et probablement aussi à Londres.

Pour les dernières nouvelles: P. GODER.

EAU-DE-VIE VIEILLE DE L'ANJOU.

M. DUBOIS, propriétaire à Varrains, informe le public que, depuis 1848 et 1849, il a toujours fabriqué de l'eau-de-vie de vin et qu'il vient d'établir à Saumur, chez M. BOUCHARD-RAGUIN, épicer, rue du Portail-Louis, un dépôt d'eau-de-vie de vingt ans de fûtelle ne laissant rien à désirer.

Pour se convaincre de la finesse de l'arôme, il suffit d'en user dans une tasse à café.

M. Bouchard-Raguin s'est engagé par écrit à ne vendre aucune autre eau-de-vie que celle de M. Dubois.

Toute personne qui désirera des eaux-de-vie en fût pourront s'adresser directement à M. Dubois, à Varrains.

Prix au litre (sans bouteille), 2 fr. 50.

Une concession sera faite à ceux qui prendront en fût.

Comptoir Franco-Belge

H. Gislain,

6, Boulevard Sébastopol à Paris.

Achat et Vente de toutes valeurs à la Bourse de Paris. — Courtage officiel. — Paiement de tous coupons: 50 centimes pour cent.

Paiement des rentes Italienne et Turque.

Les titres sont retournés dans la huitaine (mêmes coupures et mêmes numéros). Livraison des titres achetés dans les 4 jours. — Pour les titres vendus, envoi immédiat des fonds.

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ AÉRIFUGE.

CAPITAL: 4,000,000 de francs,

Divisé en 8,000 actions de 500 francs chacune.

Cette nouvelle et importante invention a été décrite en grands détails par le Journal la Houille, dont les articles des 1^{er} et 10 novembre ont été reproduits et signalés au public par

plus de 150 journaux industriels de France, d'Angleterre et de Belgique.

Tous ont reconnu que le gaz aérifuge offrirait à une grande Société un champ d'exploitation sans limites, parce que:

Pouvant s'adapter à la consommation la plus restreinte comme la plus étendue;

N'entraînant aucuns frais d'installation ni de canalisation;

Présentant une économie de 50 0/0 sur le gaz ordinaire tout en laissant des bénéfices considérables;

Il s'applique à mille usages nouveaux dans les grands centres et répond surtout au besoin le plus urgent des établissements et des localités privés jusqu'ici de gaz.

C'est ce que démontrent les propositions sans nombre adressées de tous côtés à la société provisoire.

Aucune affaire ne présente donc à la fois plus de sécurité et plus d'avenir.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 4,000 actions de 500 fr. chacune.

On verse: en souscrivant. . . 125 fr.

A la remise des titres 125

Le surplus au fur et à mesure des besoins et suivant décision du conseil d'administration.

La souscription est ouverte du 10 au 24 décembre inclusivement:

A Paris, chez MM. LEHIDEUX et C^{ie}, 16, rue de la Banque, et au siège social, 8, rue Rochambeau (square Moutholon), où l'on trouve copie des statuts;

DANS LES DÉPARTEMENTS, on peut verser aux succursales de la Banque de France et au crédit de MM. LEHIDEUX et C^{ie}, ou par lettres chargées.

Pour faciliter les nombreux lecteurs de notre journal, nous publions plus loin un bulletin de souscription à la Société anonyme ci-dessus.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris. (453)

Marché de Saumur du 18 décembre.

Froment (l'h.) 77 k. 18 69	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. . . 74 17 96	— luzerne 50	—
Seigle 75 12	Foin (charr.) 780	95
Orge 65 12 25	Luzerne — 780	78
Avoine 50 10 25	Paille — 780	45
Fèves 75 12	Amandes . . . 50	—
Pois blancs . . 80 32	— cassées 50	—
— rouges. . . 80 40	Cire jaune. 50	200
Graine de lin. 70 26	Chanvre tillé	—
Colza 65 28	(52 k. 500) 46	à 50
Chenevis. . . 50 18	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k. 65	Blanc 46	à 50
— chenevis 50 42	Demi-couleur . . 44	à 47
— de lin. . . 50 44	Brun. 40	à 44

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868. 1 ^{re} qualité	» à »
Id. 2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1869, 1 ^{re} id.	55 à 65
Id. 1869, 2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1869, 1 ^{re} id.	45 à 50
Id. 2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869, 1 ^{re} id.	40 à 45
Id. 2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1869.	32 à 38
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1868.	90 à 100
Champigny, 1868. 1 ^{re} qualité	150 à 200
Id. 2 ^e id.	» à »
Varrains, 1868.	» à »

chose inerte... une masse insensible... un néant!

— En êtes-vous sûr, malheureux?

— Triple imbécille!... Est-ce que nous avons une âme?... Est-ce que Dieu n'est pas une absurde invention?

— Vous niez l'âme et vous niez Dieu, parce que vous êtes sans doute un grand coupable et que vous avez peur.

— Peur... de quoi?... Du châtement éternel... de la damnation?... Si cela était pourtant... Horreur!

— Tranquillisez-vous.

— Ah! c'est bien ce que tu dis-là, vieillard! et cela me remue le cœur!... je souffre épouvantablement, vois-tu! J'ai les veines en feu... Je brûle... j'ai soif... De l'eau... par pitié, de l'eau!

M. Mathieu portait une gourde suspendue à son côté. Elle était vide. Il s'empressa de la remplir à la fontaine et revint la présenter au moribond. Il lui souleva la tête pour l'aider à boire, mais aussitôt il recula en frémissant et en poussant un cri aigu.

— Gaëtan d'Aprémont! proféra-t-il tandis que la tête retombait dans la boue et dans le sang! Ah!... enfin!

Il y eut un terrible silence, entrecoupé de quelques lugubres gémissements. Puis, le supplicié se souleva sur ses coudes et regarda autour de lui avec effarement.

— Qui m'a nommé? soupira-t-il d'un ton creux et sourd comme l'écho d'une tombe... Pourquoi me rappelles-tu?

Le visage de M. Mathieu se pencha sur celui de Gaëtan. Ses yeux fulgurants aveuglèrent ceux du marquis.

— Ne me reconnais-tu pas, infâme? s'écria le vieillard.

— Non... non, balbutia le misérable gentilhomme, dont les chairs frissonnaient.

— Ecoute alors. Je suis un envoyé de la Providence, et je trouve en toi une preuve éclatante de la souveraine équité.

— Comment? Que signifie?

— Cela signifie qu'une main mystérieuse m'a conduit ici pour que je puisse te contempler souillé d'opprobre, rugissant de douleur!... Et je te contemple avec ravissement, car je suis vengé!

— Vengé?... Que vous ai-je fait?

— Ce que tu m'as fait?... J'avais une fille, tu l'as déshonorée et tu l'as tuée!... J'étais un homme heureux: tu m'as broyé le cœur!

— Qui donc êtes-vous?

— Le père de Rose Mathieu!... Me reconnais-tu, à présent, suborneur, assassin?

Par un effort violent, le marquis se dressa sur ses

mains et envisagea le vieillard avec une expression de terreur; puis il s'affaissa en murmurant:

— Oui... oui... je te reconnais... O la justice de Dieu!

— Tu y crois donc, maintenant?

— J'y crois... j'y crois... Va! rassassie ta vue de mon humiliation, de mes tortures!... Apprends pourquoi je meurs si misérablement... J'ai volé la caisse de l'armée vendéenne... et on m'a pris... et on m'a fusillé... J'ai dix balles dans le corps... et je ne meurs pas!... et je brûle!... et j'ai soif!... De l'eau!... Mais non!... rien!... J'expie!... j'expie!...

Et il se tordait comme un damné. M. Mathieu, debout, immobile, les bras croisés sur la poitrine, assistait au spectacle de cette horrible agonie sans paraître ému, sans donner un signe de pitié. Soudain le moribond se calma, ses traits contractés se détendirent, il souleva ses paupières au bord desquelles deux grosses larmes vinrent se suspendre, et il exhala une longue plainte, d'où se détacha distinctement ce mot:

— Miséricorde!

M. Mathieu sentit se fondre la glace de son cœur. Saisi de commisération, il prit sa gourde, s'inclina de nouveau vers le marquis et lui dit: — Bois.

(La suite au proc hain numéro.)

Varrains, 1868	90 à 105
Bourguell, 1868	1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.	2 ^e id.
Restigny 1868	95 à 105
Chinon, 1868	1 ^{re} id. 80 à 100
Id.	2 ^e id.

BULLETIN FINANCIER (17 décembre).

La baisse de ces deux derniers jours semble arrêtée. La Rente est remontée de 72.47 1/2 à 72.60. — On dit

que l'Emprunt Ottoman fera sa clôture, complètement couvert.

Nous avons à donner un avis aux porteurs de titres du Simplon. Des spéculateurs répondent à des intéressés dont ils sollicitent les demandes, que les titres ne valent que 150 fr. au plus haut, et ils revendent ensuite à 195 et 200 fr.

On s'occupe beaucoup de l'émission, faite en ce moment, par la direction du journal la Houille, de la So-

ciété d'éclairage et chauffage par le gaz aérifuge. — Les expériences les plus sérieuses ont donné comme résultat une économie de 50 o/o sur le gaz actuel; il est en outre constaté que ce gaz peut entrer dans la consommation de toutes les industries, sans aucune grande dépense d'installation. Et son succès est assuré d'avance dans toutes les localités où il n'y a pas d'usine à gaz. — La société mérite toute confiance, et c'est à ce titre que nous la recommandons. — J.-F. Fort.

BOURSE DU 18 DÉCEMBRE.	
3 p. 0/0	hausse 13 cent. — Fermé à 72 62.
4 1/2 p. 0/0	baisse 25 cent. — Fermé à 102 75.
BOURSE DU 20 DÉCEMBRE.	
3 p. 0/0	hausse 05 cent. — Fermé à 72 67.
4 1/2 p. 0/0	hausse 25 cent. — Fermé à 103 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. Emile Leroux, ancien notaire, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (428)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE D'UN RONDÉAU.

Les créanciers de la faillite de M^{re} Rondeau, marchande aux Rosiers-sur-Loire, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à partir de ce jour, à M. Kerneis, expert-comptable à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le jeudi 6 janvier prochain, à neuf heures du matin.

Le Greffier du Tribunal, (544) Ch. PITON.

Etude de M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION,

Le dimanche 9 janvier 1870, à midi, en l'étude de M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur, D'UNE MAISON, récemment construite, à Saumur, rue de l'Île-Neuve, dépendant de la succession de M. François Ossant.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. S'adresser audit Notaire. (545)

A VENDRE

UNE MAISON ET FONDS A CÉDER

S'adresser à M^{re} GOUIN, rue des Capucins, qui l'habite. (499)

A CÉDER

DE SUITE,

LE CAFÉ DU GAGNE-PETIT,

Situé rue de la Visitation.

Bonne clientèle.

Je soussigné, déclare souscrire pour ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ et m'engage à effectuer les versements du montant de ma souscription.

1869.

Etude de M^{re} HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 23 décembre 1869, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^{re} Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. THOURAULT, propriétaire à Saumur, rue de Bordeaux, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Bel ameublement de salon, acajou et velours, tableaux, belles pendules et candélabres, grandes glaces, guéridons, tables de jeu, buffet et tables de salle à manger, grandes bassines en cuivre, batterie de cuisine, établi et outils de menuisier; bois de travail et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur.

REMPLACEMENT MILITAIRE.

CLASSE DE 1869.

UNE BOURSE est ouverte en l'étude de M^{re} LAUMONIER, pour les jeunes gens de la classe de 1869.

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de cessation de commerce,

UN

TRÈS-BON FONDS

de

MERCERIE ET BONNETERIE.

S'adresser à M^{re} CARRÉ, place du Marché-Noir, à Saumur. (548)

SUBSTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES

Le lundi 27 décembre 1869, il sera procédé, à une heure du soir, dans une des salles de la Mairie, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de blé tendre, foin, luzerne, paille et avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — Les denrées seront livrées entre deux fers. (536)

A VENDRE

BEAU FRAI DE CARPE, De l'année.

S'adresser à M. LEROY, aubergiste, quai Rabelais, à Chinon; ou à Saumur chez M^{re} GUILLON, place de l'Hôtel-de-Ville. (486)

A LOUER

DE SUITE

Une MAISON, avec écuries, remises et grand jardin, rue de la Chouetterie, n° 4.

S'adresser à M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur. (510)

A LOUER

pour la Saint-Jean 1870, UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean n° 31.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

A CEDER

Dans de très-bonnes conditions,

UNE

BOUTIQUE D'ÉPICERIE

ET DE MERCERIE,

Située au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. DOVALLE. (485)

A LOUER DE SUITE,

DEUX MAISONS, rue de la Petite-Bilange, ancien hôtel Boutet, composées chacune de salon, salle à manger, cuisine, 5 chambres à coucher, grands séchoirs, cave, écurie, remise et jardin.

S'adresser à M. A. BOLOGNESI, propriétaire, ou à M^{re} LE BLAYE, notaire.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE VASTE MAISON

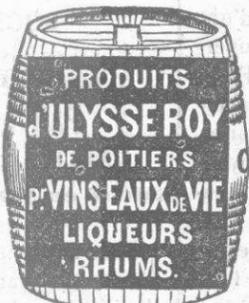
Avec écurie, remise et jardin en terrasse, Grand'Rue, 49.

S'adresser à M. PIÉTU, capitaine-écuyer, rue du Prêche. (533)

M. SPRECHER, négociant à Saumur, prévient les habitants de cette ville et des environs, qu'il ne paiera pas les dettes de sa femme (HORTENSE KALB, marchande de liqueurs, sur le marché aux Légumes.) (528)

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco, à MM. Sanglard et C^{ie}, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco, instructions et prix-courants. (420)



PAPIER WLINSI

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharm.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES.

J.-C. BIGNON,

Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur.

On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

Association mutuelle de Maine-et-Loire.

ASSURANCES ET REMPLACEMENTS.

Fondée par l'entremise et sous la garantie de l'association générale des familles, caisse d'assurances pour l'exonération du service militaire, société à responsabilité limitée, constituée au capital

d'un million,

créée par A. Gravois, en 1846, dont le siège est à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 82.

La Société offre pour compléter encore la garantie que présente son capital social, de déposer, en même temps que les pères de famille qui traiteront à prime fixe, la somme nécessaire pour parfaire le prix du remplacement.

Tous délais sont accordés pour les paiements.

S'adresser, pour connaître les conditions des divers traités, à M. E. Robineau, ANCIEN EMPLOYÉ A LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE MAINE-ET-LOIRE, directeur pour le département, demeurant cour Saint-Laud, 31, près la gare, à Angers.

Nota. — On demande des mandataires honorables et actifs. — Bonnes remises. (495)

L'UNION DES ACTIONNAIRES

Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (432)

JOURNAL DES DEMOISELLES

(37^e ANNÉE).

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Edition mensuelle, paraissant le 1^{er} de chaque mois:

Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Edition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois:

	Paris.	Départements.
Avec gravures et texte.....	16 fr.	— 18 fr.
Avec patrons.....	15 fr.	— 18 fr.
Avec gravures, texte et patrons.....	20 fr.	— 24 fr.

Edition hebdomadaire (Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis), paraissant tous les Samedis:

Avec gravures, patrons et planches de travaux avec texte explicatif..... 28 fr. — 32 fr.

Pour l'édition mensuelle et pour les Editions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

Pour l'édition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles

(6^e ANNÉE).

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une Livraison de 24 pages de texte — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des cinq premières années forme cinq beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

On s'abonne à LA POUPÉE MODÈLE en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le